

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil de la municipalité a été convoqué à une séance extraordinaire par monsieur le maire, Yvon Laramée.

**La séance extraordinaire sera tenue conformément aux dispositions du code municipal,
au lieu habituel des séances :**

Salle du Conseil, 160, chemin George-Bonnallie,

Vendredi le 17 novembre 2017, à compter de 7h30

Pour y traiter les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Demandes d'approbation au règlement de PIIA;**
 - 3.1 Demande pour l'agrandissement d'une résidence de 10,06 mètres par 4,9 mètres au 139 chemin Mont-Bon-Plaisir, lot 3215660 (Rur-6 - montagne);
 - 3.2 Demande pour la construction d'une résidence de 10,36 mètres par 7,92 mètres au 121 chemin Gilbert, lot 6124076 (Rt-4 - montagne);
 - 3.3 Demande pour la construction d'une résidence de 10,36 mètres par 7,92 mètres au 115 chemin Gilbert, lot 6124075 (Rt-4 - montagne);
 - 3.4 Demande pour la construction d'une résidence de 13,11 mètres par 9,75 mètres et d'un garage de 4,9 mètres par 7,3 mètres sur la rue de Villebois, lot 6170148 (V-21 corridor);
 - 3.5 Demande pour la construction d'une résidence de 7,62 mètres par 10,36 mètres au 43 rue du Mousqueton, lot 3353368 (Rt-2 - montagne);
 - 3.6 Demande pour la construction d'une résidence de 6,1 mètres par 21,34 mètres sur le chemin des Diligences, lot 2235795 (V-11 - montagne);
 - 3.7 Demande pour une enseigne à plat au 396 rue Principale pour un commerce de vente au détail. (Ca-3 village);
 - 3.8 Construction d'une remise de 3 mètres par 3,6 mètres sur la propriété sise au 96 rue de Villebois, lot 6105285 (V-21 corridor);
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

DONNÉ À EASTMAN, CE 16 NOVEMBRE 2017


Ginette Bergeron

Directrice générale et secrétaire-trésorière